

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT du REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

A I N

DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 08 SEPTEMBRE 2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
29/08/2025

Date d'affichage
29/08/2025

PRESENTS : Mmes Carole BUFFET, Laurence DOYONNAS, Catherine JANTON, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Christine DOLE.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Dorian BEGHELLI et Richard DEVOY

EXCUSÉ(E)S : Mme Séverine BRESSAND (Pouvoir à M. Richard DEVOY)

Objet de la Délibération
Delib-0925-12

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Carole BUFFET

Objet :

GRAND BOURG AGGLOMERATION

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE – AIR ENERGIE CLIMAT (SCOT – AEC)

Arrêt du projet

LA SEANCE OUVERTE,

Monsieur le Maire rappelle qu'une révision du SCOT a été conduite et que par délibération du 7 juillet 2025, le Conseil Communautaire a arrêté le projet.

Cette information a été portée à la connaissance du public par voie d'affichage à la grille de la mairie.

Par ailleurs, lors de la séance du 21 juillet dernier, les élus ont été invités à consulter ce dossier sur le site WEB de GRAND BOURG AGGLOMERATION (onglet « fonctionnement de la collectivité – SCOT – Dossier arrêt projet) dans l'objectif d'émettre un avis au cours de la présente séance.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **DELIVRE** un avis favorable au projet arrêté du nouveau SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE – AIR ENERGIE CLIMAT (SCOT – AEC), proposé par GRAND BOURG AGGLOMERATION.

Le 08 septembre 2025

